



Prangins, le 9 août 1978

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 10/78

Concerne: Demande de crédit de Frs. 245'000.-- pour la réfection et l'élargissement du ch. des Jaquines.

Délégué municipal: M. Roger Denogent

Monsieur le Président,
Mesdemoiselles, Messieurs,

La construction de plusieurs villas entre la voie ferrée et la route de l'Etraz entraîne la réfection des chemins publics desservant divers quartiers. Comme ils se présentent actuellement, ces chemins ne répondent pas du tout aux exigences de la circulation et la Commune a l'obligation d'équiper les zones constructibles.

Nous avons alors demandé une étude du chemin des Jaquines dont la réfection nous paraît la plus pressante puisqu'il dessert 18 villas en construction.

Ce chemin qui conduit de la route de l'Etraz au pont de Bénex est donc communal. Il n'est large actuellement que d'environ 3,50 m et son revêtement n'est autre qu'une légère couche de gravier recouvrant de la terre battue.

Les plans résultant de l'étude que nous avons confiée au bureau d'ingénieurs Müllner, Guignard et Wiezik à Prangins présentent une voie carrossable de 5 m bordée de chaque côté par une banquette herbeuse. La largeur totale de l'emprise est donc de 6 m.

Tous les propriétaires bordiers ont accepté de céder le terrain nécessaire et ils ont signé une convention avec la commune en accord avec les conditions proposées par une commission de taxation. Le prix est le même pour chacun, soit Frs. 60.-- le m². Quant aux promoteurs du lotissement des Jaquines, ils cèdent gratuitement la surface de l'emprise sur toutes les parcelles bordant le chemin.

L'aménagement de la chaussée est prévu en tapis bitumeux appliqué en deux couches à une ou deux années d'intervalle sur une épaisseur d'environ 50 cm. Un drainage assainira le terrain au point bas de l'encaissement et une bordure de pavés délimitera le tracé et formera un arrêt solide, propre et durable. Les eaux de surface seront récoltées par des grilles et conduites dans un collecteur; celui-ci existe déjà sur un certain tronçon. L'éclairage est prévu au moyen de 5 candélabres hauts de 4 m répartis sur toute la longueur qui est d'environ 300 m.

Tous les frais occasionnés par le déplacement de haies, murs, clôtures seront bien entendu à la charge de la commune.

Voilà brièvement décrite la réfection du chemin des Jaquines. Un point cependant nous préoccupe, c'est le débouché sur la route de l'Etraz qui sera certainement sanctionné de restrictions par les services cantonaux.

L'ouverture du chantier est prévue pour cet automne et les travaux se termineront au début de l'année prochaine. Désirant gagner du temps nous avons déjà mis le projet à l'enquête publique.

Afin de pouvoir, un jour, relier le chemin de la Chenalette à celui des Jaquines, ce qui rendrait plus fluide la circulation, nous nous sommes réservés à cet effet en bordure du lotissement côté Jura, une bande de terrain large de 6 m que les promoteurs nous cèdent gratuitement.

La répartition du coût des travaux, établie par le bureau d'ingénieurs, se présente comme suit:

1. Evacuation des eaux de pluie, drainage de la fondation	Frs. 27'000.--
2. Chaussée	Frs. 128'000.--
3. Déplacement de haie, mur, clôtures, éclairage.	Frs. 33'000.--
4. Honoraires	Frs. 24'000.--
5. Achat terrain	Frs. 25'000.--
6. Abornement	Frs. 8'000.--
Total du devis	Frs. 245'000.--

Il est évident qu'un appel d'offres sera effectué auprès des entreprises de génie civil.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdemoiselles, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 10/78 concernant demande de crédit de Frs. 245'000.-- pour la réfection et l'élargissement du ch. des Jaquines,

lu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le préavis municipal No 10/78 relatif à une demande de crédit pour la réfection et l'élargissement du ch. des Jaquines

./.

2. d'accorder le crédit de Frs. 245'000.-- pour la réfection et l'élargissement du ch. des Jaquines.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 août 1978 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



F. Mathey

La Secrétaire



L. Blanchoud



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

BORDEREAU DU DOSSIER ACCOMPAGNANT LE PREAVIS

No 10/78

- 1.- Dossier avec plans et tableau d'expropriation
- 2.- 1 plan de situation
- 3.- 1 plan profil en long
- 4.- 1 plan profil type et profils en travers
- 5.- 1 rapport du Bureau MGW
- 6.- 1 devis du Bureau MGW

Prangins, le 17 août 1978/ss